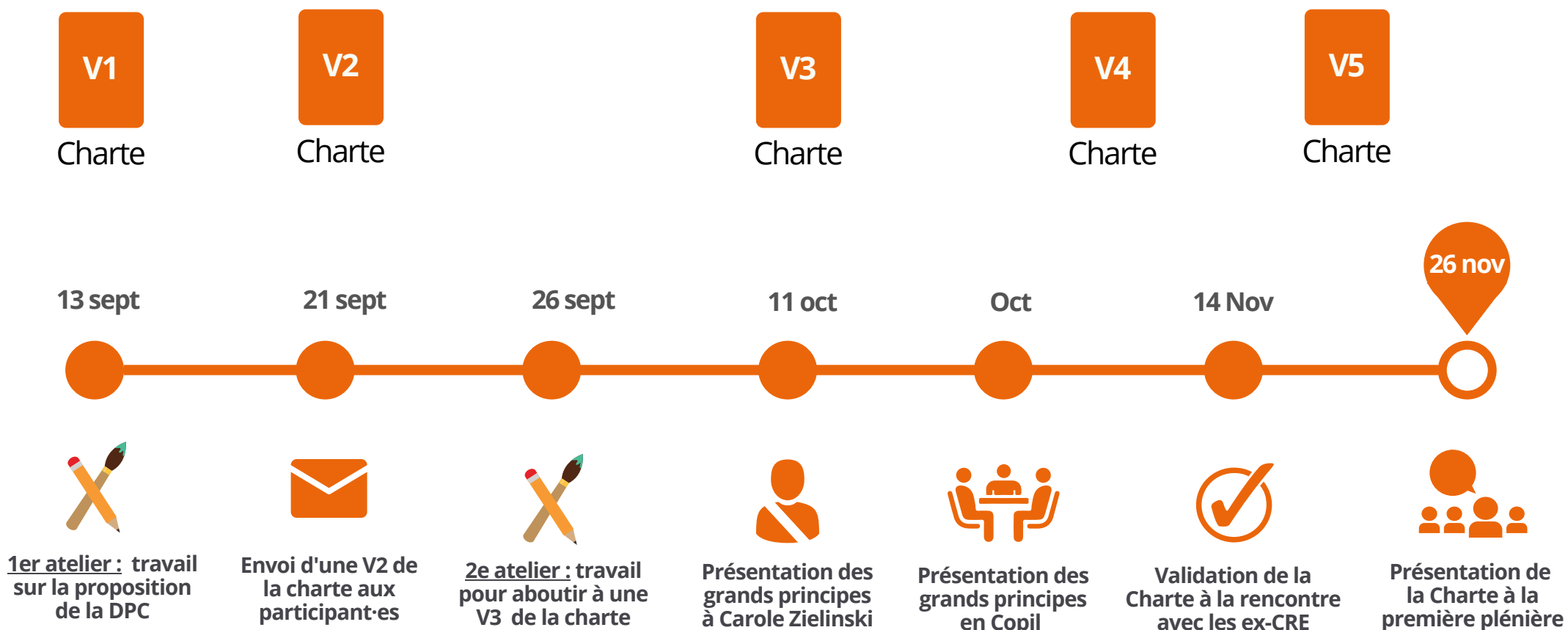




Co-construction de la Charte de fonctionnement du CVIC



Les 4 piliers de la Charte du CVIC

ROLE DE LA PLENIERE

- Présentation de la saisine et ses modalités d'accompagnement
- Etat des lieux des travaux durant l'année
- Temps d'approbation des groupes projets et de l'auto-saisine

STATUT DES MEMBRES

- Collège unique
- Membres "actifs·ves" engagés·es dans les groupes projet
- Membres "participant·es" souhaitant rester informés·es et participer aux plénières

GROUPE DE COORDINATION

- Composé de 2 élu.e.s, d'agent.e.s (DPC + Dir. thématique Saisine) et référent.e.s des groupes projets
- Se réunit une fois par an

GROUPES PROJETS

- Un maximum de 5 groupes constitués d'au minimum 6 membres actifs
- Proposés au groupe de coordination puis soumis en plénière pour approbation